



Date de la convocation jeudi 18 février 2016

## Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du jeudi 25 février 2016

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président  
Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 40

#### Présents ou représentés 40

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, KLEIN Marcel, BECK Georges, DRULANG Adrien, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KAUFFMANN Jean-Luc, KRAEHN-DURR Carine, SCHNELL-KARCHER Aurore, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francly, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, WICKER Pascal, HENTZ Jean, WEBER Francis, LEHMANN Marie-Paule, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, ULRICH Xavier, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, GROSS Dominique, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle, FUCHS Didier, HAMMANN Jean-Georges

#### Dont pouvoirs 04

LITT Claude (pouvoir à ZIMMERMANN Virginie), INGWILLER Bernard (pouvoir à FREUND Bernard), LIENHARD Bernard (pouvoir à HOLTZMANN Yvette), SUTTER Liliane (pouvoir à ULRICH Xavier)

#### Absent 01

WEISS Bernard

Secrétaire de séance M. KLEIN Marcel, Adjoint au Maire d'ETTENDORF

**DCC 230/02/2016**

7 - Finances Locales

7.1 - Decisions budgetaires

#### Approbation du Compte Administratif Principal 2015

La balance du Compte Administratif Principal 2015 se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
<b>Fonctionnement</b>	2 617 978,34	3 186 582,69	568 604,35	Excédent
<b>Investissement</b>	2 619 133,58	1 307 015,88	- 1 312 117,70	Déficit
<b>Balance générale</b>			- 743 513,35	Déficit global

**VU** la lecture et l'analyse du Compte Administratif 2015 du Budget Principal,

**VU** les pièces justificatives produites et les explications aux différentes interrogations,

**VU** les résultats d'exploitation par services,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le Compte Administratif Principal de l'exercice 2015, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- **APPROUVE** la liste de l'inventaire de l'actif au 31 décembre 2015 annexé au Compte Administratif 2015,
- **DÉCIDE** l'affectation des résultats 2015 comme suit :
  - Article 001 « déficit reporté » 1.312.118 €
  - Article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » 568.604 €
- **PREND ACTE** des restes à réaliser 2015 : dépenses d'investissement 877.000 €.

**Le Président quitte la salle pour le vote - Vote à l'unanimité**

7 - Finances Locales

7.1 - Decisions budgetaires

**Approbation du Compte Administratif 2015 du Service des Ordures Ménagères**

La balance du Compte Administratif 2015 du Service des Ordures Ménagères se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
<b>Fonctionnement</b>	939 859,27	1 417 700,73	477 841,46	Excédent
<b>Investissement</b>	91 060,83	328 368,44	237 307,61	Excédent
<b>Balance générale</b>			715 149,07	Excédent global

**VU** la lecture et l'analyse du Compte Administratif 2015 du Service des Ordures Ménagères,

**VU** les pièces justificatives produites et les explications aux différentes interrogations,

**VU** les résultats d'exploitation.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Service des Ordures Ménagères, de l'exercice 2015, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- **APPROUVE** la liste de l'inventaire de l'actif au 31 décembre 2015 annexé au Compte Administratif 2015,
- **PREND ACTE** de l'affectation des résultats 2015 comme suit :
  - Article 001 « excédent d'investissement reporté » 237 308 €
  - Article 002 « excédent de fonctionnement reporté » 477 841 €

**Le Président quitte la salle pour le vote**

**Vote à l'unanimité**

7 – Finances Locales

7.1 – Decisions budgétaires

**FINANCES - Approbation des Comptes de Gestion 2015**

**Au vu** des Comptes de Gestion présentés par le Trésorier Principal de Hochfelden pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,

**Considérant** que les opérations comptables ont été exactement décrites,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée supplémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections du Budget Principal et du Service des Ordures Ménagères,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- **CONSTATE** la parfaite concordance des Comptes de Gestion
  - Principal
  - Service des Ordures Ménagères
- **DECLARE** que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote à l'unanimité**

7 - Finances Locales

7.10 - Divers

**Débat d'orientations budgétaires 2016 du Budget Principal**

Le Vice-Président chargé des Finances a établi une ébauche de Budget Primitif pour l'exercice 2016. Il a transmis à chaque délégué une présentation générale par chapitre globalisé, l'état des subventions aux associations ainsi que l'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ces tableaux sont annexés à la présente délibération.

Le Président souligne les éléments essentiels de ce budget, les évolutions par chapitre et par nature avec les explications adéquates et établit une prospective de travaux jusqu'en 2020 à savoir :

- Achèvement du hall de tennis,
- Création du Groupe Scolaire et périscolaire Sud,
- Renouvellement des chaudières de la piscine,
- Projet d'extension d'un périscolaire à Hochfelden ou Schwindratzheim,
- Etablissement du PLU intercommunal,
- Construction éventuelle d'un nouveau Groupe Scolaire et périscolaire - Nord

Il est noté que le périscolaire Sud et les investissements 2016 nécessitent la conclusion d'un emprunt de 1.500.000 € dont les annuités seront couvertes par le loyer de la Gendarmerie.

Par ailleurs, dans le cadre de la prise de compétence « Grand Cycle de l'Eau », la Commission Géographique, qui sera installée le 29 février 2016, définira l'enveloppe financière nécessaire à la protection du milieu aquatique. Ses décisions impactent systématiquement le budget de la Communauté de Communes.

Enfin, il propose de clarifier les compétences entre Communes et Communauté de Communes sur la protection contre les inondations et les coulées de boue. Ainsi la prise de compétence totale du « Grand Cycle de l'Eau », aura pour conséquence la solidarité intercommunale mais fera apparaître aussi de nombreux obstacles que constitue l'éloignement du pouvoir de décision et des responsabilités en ce domaine. Un débat s'impose donc pour définir ultérieurement les Maîtres d'Ouvrage de chaque opération.

Il demande l'ouverture du débat et sollicite l'avis des élus sur ces propositions.

En l'absence d'observations remettant en cause les programmes énoncés, le Président propose une augmentation de 2 % des impôts locaux. Mme LEHMANN intervient cependant pour signaler que le Conseil Départemental maintient ses taux de 2015 pour laisser des marges de manoeuvre aux collectivités. Elle estime qu'un effort supplémentaire pourrait être demandé aux contribuables compte tenu des services à la population qui sont développés sur le territoire.

En conclusion, le Budget Primitif sera établi sur une augmentation prévisionnelle de 2%, avec des simulations sur l'impact des ménages avec une augmentation de 3 ou 4 %. Une décision définitive est donc attendue le 31 mars prochain lors du vote du budget.

7 - Finances Locales

7.10 - Divers

**Débat d'orientations budgétaires 2016 du Service des Ordures Ménagères**

Le Vice-Président chargé du Service des Ordures Ménagères dresse un rapide bilan du service en 2015 et rappelle que l'excédent au 31 décembre 2015 a pour origine une diminution drastique des contributions au SMITOM pour l'incinération des déchets et l'adhésion de nos concitoyens du territoire au tri sélectif.

Il souligne que le travail des ambassadeurs du tri porte ses fruits et que le montant de cet excédent couvre 6 mois d'exploitation du service.

Pour l'exercice 2016, il propose donc d'améliorer l'exploitation de nos déchetteries par l'acquisition d'un système de vidéosurveillance, le renforcement des préposés en doublant les effectifs en déchetterie, l'acquisition d'un broyeur à végétaux, mis à disposition pour toutes les collectivités membres, et un projet de ristourne aux usagers pour les efforts de tri réalisés.

M. HAMMANN propose que l'agent contractuel qui sera recruté, doublera l'agent en déchetterie du lundi au jeudi et de faire appel à la Société EDIB pour la mise à disposition d'un 2<sup>ème</sup> agent du cadre privé les samedis.

M. WEBER, compte tenu du coût de l'agent privé d'EDIB, ne partage pas cette formule et estime que l'agent contractuel de la Communauté de Communes pourrait assurer son service les samedis pour faire ainsi des économies substantielles.

Au vu de ces discussions M. HAMMANN affinera son Budget Ordures Ménagères pour 2016.

-----  
**DCC 235/02/2016**

1 - Commande Publique

1.4 - Autres contrats

**Convention Territoriale Globale (CTG) : Convention avec la CAF**

Le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) est un contrat de partenariat entre la CAF et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Cette convention permet de soutenir financièrement un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs entre la CAF et la collectivité territoriale dans sa grande diversité d'actions sur le territoire (multi-accueil, périscolaire, relais d'assistantes maternelles, parentalité, associatif et culturel, Espace de Vie Sociale, etc...).

**Considérant** qu'elle a pour **logique** de :

- Décliner les orientations nationales de la branche Famille et ses missions sur le territoire,
- S'accorder sur un projet social de territoire, adapté aux besoins des habitants et des familles sur la base d'un diagnostic partagé,
- Favoriser la coordination avec les collectivités territoriales.

**Considérant** que ses principaux **objectifs** sont :

- Accompagner le parcours de parents,
- Contribuer à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins,
- Faciliter l'intégration sociale des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale sur les territoires,
- Améliorer le parcours d'insertion des personnes et des familles en situation de précarité,
- Améliorer l'accès aux droits et lutter contre le non recours.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale (CTG) d'une durée de 2 ans, entre la CAF du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et tout autre document relatif à cette décision.

**Vote à l'unanimité**

**4 - Fonction Publique****4.2 – Personnel contractuels****Création d'un poste contractuel affecté au Service des Ordures Ménagères**

Le Président propose de recruter un nouvel ambassadeur du tri pour continuer nos actions en faveur du tri sélectif.

Il s'avère que le dispositif des Emplois d'Avenir a atteint ses limites, il est donc proposé de créer un poste d'Adjoint d'Animation à temps plein à hauteur de 35 h par semaine. Ce poste sera rémunéré à l'indice brut 340, indice majoré 321, soit un traitement brut mensuel de 1 486,33 €. Ces indices sont ceux de l'échelon 1 du grade d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré**

- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe contractuel à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, pour une durée de 1 an renouvelable,
- **FIXE** la rémunération de ce poste conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'embauche,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016.

**Vote à l'unanimité****5 - Institutions et vie politique****5.3 - Désignation de représentants****Mission Locale de Saverne : Désignation d'un nouveau délégué**

Le Président informe le Conseil Communautaire que notre collectivité est représentée au sein de la Mission Locale de Saverne par 2 délégués, il s'agit en l'occurrence de :

- M. Christophe BRION
- Mme Carine KRAEHN-DURR

**M. Christophe BRION** a présenté sa démission en date du 1<sup>er</sup> février 2016, il y a donc lieu de le remplacer au sein de cette instance.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la **démission** de M. Christophe BRION.
- **DESIGNE** comme membre titulaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au sein de la Mission Locale de Saverne :
  - **Mme Michèle MEYER-GARCIA**
- **ARRÊTE** la nouvelle composition de la Mission Locale de Saverne comme suit :
  - Mme Carine KRAEHN-DURR
  - Mme Michèle MEYER-GARCIA

**Vote à l'unanimité**

## 5 - Institutions et vie politique

## 5.3 – Désignation de représentants

**Association Syndicale de la Maison du Pays de la Zorn : Désignation d'un nouveau délégué**

Le Président informe le Conseil Communautaire que notre collectivité est représentée au sein l'Association Syndicale de la Maison du Pays de la Zorn par 3 délégués, il s'agit en l'occurrence de :

MM. Bernard FREUND - Georges PFISTER et Christophe BRION

**M. Christophe BRION** a présenté sa démission en date du 1<sup>er</sup> février 2016, il y a donc lieu de le remplacer au sein de cette instance.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la **démission** de M. Christophe BRION.
- **DESIGNE** en tant que représentant de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, au sein de l'Association Syndicale de la Maison du Pays de la Zorn :
  - **M. Daniel LENGENFELDER**
- **ARRÊTE** la nouvelle composition de l'Association Syndicale de la Maison du Pays de la Zorn comme suit :
  - M. Bernard FREUND
  - M. Georges PFISTER
  - M. Daniel LENGENFELDER

**Vote à l'unanimité**

## 7 - Finances Locales

## 7.5 – Subventions

**Subventions aux associations**

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a mis en place le guide des interventions pour le soutien à l'animation de la vie associative.

**Considérant** les demandes au titre de :

- la fiche n° 1 : « Ecole de formation des jeunes »
- la fiche n° 2 : « Cofinancement des postes de formateur »

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations conformément aux dispositions prévues dans le guide de soutien à la vie associative pour un montant total de **28.304,82 €** réparti comme suit :

Nom de l'association	Fiche	Critère	Montant alloué
Ecole de Musique du Pays de la Zorn	1	115 jeunes	1.150 €
	2	20%	16.861,93 €
	½ poste direction	50 %	6.888,31 €
Tennis Club du Pays de la Zorn	1	38 jeunes	380 €
	2	20 %	1.744,58 €
Badminton Club Schwindratzheim	1	20 jeunes	200 €
Football Club du Zornthal	1	108 jeunes	1.080 €
<b>TOTAL</b>			<b>28.304, 82 €</b>

**39 voix pour et 1 abstention (HATT René)**

7 - Finances Locales

7.10 – Divers

### Campagne promotionnelle pour le compostage

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn avait lancé une campagne promotionnelle sur le compostage domestique en 2011, le Conseil Communautaire avait alors fixé le prix du composteur à 20 € TTC.

Compte tenu des résultats encourageants obtenus globalement dans le tri, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn souhaite à nouveau lancer une campagne promotionnelle pour le compostage domestique afin de réduire encore la quantité de déchets verts et organiques dans les bacs des ordures ménagères résiduelles ainsi que dans les déchetteries.

Une première séance de formation sur le compostage aura lieu le 5 mars prochain à la Maison du Pays. Pour gratifier les participants, il leur est proposé un composteur et un aérateur à compost à un prix avantageux de 10 € TTC.

#### Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le tarif préférentiel du composteur avec l'aérateur à **10 € TTC** pour les usagers **participant à la formation** du 5 mars 2016.
- **DÉCIDE** d'appliquer ce **même tarif** pour tout achat d'un composteur avec l'aérateur lors des formations qui seront organisées par la Communauté de Communes dans ce cadre là.

#### Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Le Président

